



## **SUSPENSION DE LA GREVE...**

### **Pourquoi ? Comment ?**

*Le 18 décembre 2020, l'Unité Syndicale a été reçue par le Directeur Départemental.*

*Cette rencontre avait pour objectif de faire le point sur le mouvement de grève en cours.*

*Le Directeur se voulait constructif, afin de sortir de l'état fonctionnel du SDIS 59, qu'impliquent les modalités de la grève et les dysfonctionnements qu'elles occasionnent.*

*Il a tout d'abord rappelé les avancées obtenues par le mouvement :*

- *Avancement de plus de 140 caporaux au grade de C/CH.*
- *Application des 25% de Prime de feu à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2020, versement initialement préconisé pour le SDIS59, à partir de mars 2021.*
- *Mise en place du SOG (Sous-Officier de Garde), afin d'ouvrir à un plus grand nombre d'adjudants, les responsabilités de gestion des unités opérationnelles, et de se voir ainsi attribuer les 16% de prime de responsabilité.*

*Au-delà de ces points, il a reconnu que le Règlement Opérationnel, le cœur de la revendication (moyens matériels et humains), doit faire l'objet d'échanges et de négociations avec les représentants du personnel. Il s'engage donc à décaler la validation de ce document (programmée initialement le 17 décembre 2020, sans concertation), en fin du 1<sup>er</sup> semestre 2021, avec pour objectif premier d'atteindre les 1718 SPP dans les engins.*

*Concernant les CIS en PON à 6 au lieu de 7 et selon l'application de la note opérationnelle 2020-21, il prend la décision de suspendre le dispositif. Des consignes seront diffusées aux CIS concernés pour revenir à 7. Cette disposition sera confirmée ou révisée dans le cadre de l'étude du RO.*

*Enfin, il affirme qu'il arbitrera personnellement l'attribution du point de l'IAT.*

*Voilà ce que le Directeur a été en mesure de nous proposer lors de notre rencontre, dans le but de revenir à une situation plus sereine dans les CIS, et d'éviter tout dysfonctionnement opérationnel. L'Unité Syndicale a signalé au Contrôleur Général qu'elle prenait acte de ses dires mais que la suspension de la grève ne pouvait être prononcée, qu'avec un écrit confirmant ses propos. L'écriture (ci-jointe) vient de nous parvenir. C'est pourquoi l'Unité Syndicale suspend la grève et ses modalités à partir du 5 janvier.*

*Une AG du personnel se tiendra **au CIS de Lesquin ce mardi 5 janvier 2021 à 10h15** afin d'expliquer de vive voix la position de l'unité syndicale et les suites attendues.*

*Ceci vous concerne, venez nombreux.*